



Comparaison de prix Suisse – Allemagne : les différences varient entre 4 et 31 %



Les agriculteurs suisses dépendent chaque année environ 200 millions de CHF pour les engrais, ce qui correspond à 3,1 % du coût de la consommation intermédiaire (estimation OFS). Même si la part que représentent les engrais dans les coûts est inférieure à 10 %, la comparaison de prix entre la Suisse et l'Allemagne montre qu'il existe un potentiel d'économies. Les différences de prix varient de 4 à 31 % selon le produit, ce qui s'explique par des structures de coût et de marché différentes dans les deux pays. En outre, les facteurs générateurs des coûts comprennent en Suisse

les achats en petite quantité et les récipients utilisés à cette fin, la taxe pour le stockage obligatoire d'engrais ainsi que les frais de transport, de manutention et de travail. Les écarts de prix pourraient en outre s'expliquer par les différences d'intensité de la concurrence et de disponibilité à payer.

La figure ci-dessous permet de constater un surprix d'environ 4 % du nitrate d'ammoniaque suisse présente un surprix, déduction faite des frais spécifiques. Le prix suisse a été en l'occurrence en partie corrigé des frais propres à la Suisse. Les différences de prix liés à la manutention, au stockage et au travail n'ont pas été prises en compte. De tels coûts peuvent expliquer tout ou partie de la différence qui subsiste.

[Le chapitre 4](#) est consacré à la comparaison des prix d'autres engrais.

Actualités du marché

Prix suisses : vente anticipée 2015

Les prix des engrais en vente anticipée ont été plus bas en 2015 qu'en 2014, notamment dans le Nord-Ouest de la Suisse (page 2).

Augmentation des quantités importées en 2014

Les importations ont augmenté de 4,4 % à 238 000 tonnes de 2013 à 2014.

Ventes en peine sur le marché des engrais allemand

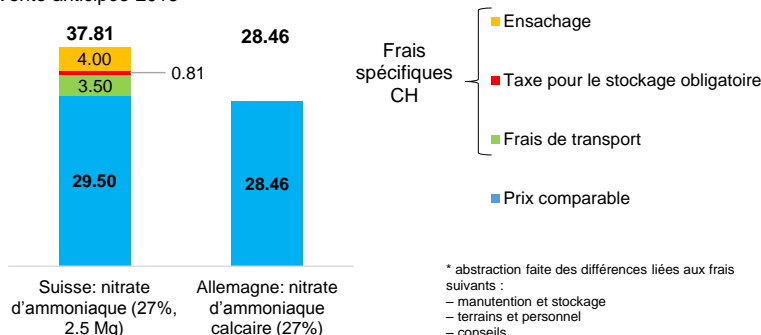
Le manque de place dû aux stocks élevés de céréales et les intérêts fermage en souffrance font que les ventes d'engrais ne décollent que très lentement en Allemagne (page 6).

Marché mondial : une offre abondante se heurte à une faible demande

Les prix des engrais subissent une pression constante sur le marché mondial (page 10).

Comparaison de prix des engrais choisis

Prix de catalogue moyens
CHF/100 kg hors TVA et rabais
Vente anticipée 2015



Remarque : prix départ fournisseur (CH et D) et franco exploitation (CH) ; prix CH : à partir de 5 ou 8 t ; D : à partir de 10 t

Source : S. Observation du marché, OFAG ; AMI, Allemagne

Contenu

En Suisse	2
Importation	5
UE	6
Marchés mondiaux	7
Comparaisons de prix	9

Prix des engrais en Suisse

1.1 Prix indicatifs du commerce des engrais (vente anticipée 2014/2015)

La suppression du taux plancher de l'euro a conduit à des conditions d'importation favorables et donc, à une baisse des prix de vente anticipé en 2015 par rapport à 2014. On observe de bas prix indicatifs dans le Nord-Ouest de la Suisse. Quant aux engrais composés, la situation des prix est la plus avantageuse en Suisse romande.

Prix indicatifs du commerce des engrais pour des produits choisis en Suisse

en CHF/100 kg	Vente anticipée selon la région				Ensemble des régions				n
	Suisse romande	Suisse centrale	Nord-ouest	Suisse orientale	Août – oct. 2014	Août – oct. 2015	Marge de vente anticipée 15		
2x15 Plus	67.22	66.82	66.04	67.21	70.90	66.82	66.57	67.25	13
Sulfate d'ammoniaque Mg	60.78	60.44	59.42	60.79	60.99	60.36	60.12	60.82	14
Nitrate d'ammoniaque Mg	44.99	45.35	44.66	45.88	50.55	45.22	44.99	45.80	16
Nitrate d'ammoniaque Mg (Lonza)	46.88	46.41	45.89	46.91	51.61	46.52	46.26	46.89	15
Nitrate d'ammoniaque boriqué	46.55	46.70	47.13	48.40	51.96	47.19	46.70	48.04	16
Nitrate d'ammoniaque (27 %, 2,5 Mg)	37.27	38.10	37.10	38.78	43.11	37.81	37.51	38.64	16
Nitrate d'ammoniaque (27,5 %)	37.51	37.22	36.41	37.49	41.75	37.16	36.87	37.61	15
Sulfate d'ammoniaque (3mm)	42.78	44.37	43.48	44.99	47.37	43.90	43.49	44.92	17
Phosphate diammonique 18/46/0	73.20	72.67	69.65	74.50	74.74	72.50	71.81	74.39	15
Urée 46 % N, granulée	53.04	54.26	52.17	54.78	59.41	53.56	53.26	54.71	17
Urée 46 % N, perlée	53.20	54.83	52.17	54.78	59.66	53.75	53.35	54.90	15
Potassium	50.54	52.61	50.55	53.29	59.38	51.75	51.39	53.10	17
Nitrate d'ammoniaque calcaire	39.00	38.32	37.07	39.01	42.80	38.35	38.23	39.01	14
Nitrate de calcium (19,8 % N)	71.92	78.14	77.30	78.51	85.98	76.47	75.39	78.76	17
NPK 15/15/15	57.66	60.22	61.00	60.99	65.83	59.97	59.07	61.06	15
NPK 6/8/24, 2 Mg	70.51	74.75	74.84	73.50	77.25	73.40	72.32	74.84	15
PK 0/10/25	51.11	54.06	55.80	54.81	57.15	53.94	52.56	55.16	13
PK 0/15/30	64.00	61.93	62.98	64.50	67.16	63.35	62.25	64.32	16
PK 0/20/30	61.73	63.59	63.14	65.79	67.48	63.56	62.75	65.22	17
Suplesan	-	71.56	-	72.30	77.05	71.93	71.65	72.46	6
Triple superphosphate, 46 % P ₂ O ₅	66.50	67.62	66.92	67.49	68.77	67.13	66.34	68.16	15

Remarque : prix indicatifs des produits ensachés, enlevés ou livrés à partir de 5 ou 8 tonnes

Source : relevé auprès de 17 entreprises suisses commercialisant des engrais dans toutes les régions, sauf le Tessin

1.2 Prix payés par les agriculteurs (novembre 2012 – janvier 2014 ; vente anticipée 2014/2015)

Les prix d'engrais choisis ont été relevés auprès des agriculteurs dans le cadre d'une enquête nationale. La majorité de ces prix s'entend pour les produits ensachés (part de marché de 70 %), hors TVA et rabais. La quantité moyenne par produit et par livraison était d'environ 2,1 tonnes et coûtait 1 240 CHF. Les lots achetés par produit et par commande étaient de petite taille en comparaison avec l'étranger. Cependant, les agriculteurs achètent peut-être plus d'un engrais en même temps, de sorte qu'il est impossible de se prononcer sur la quantité totale d'engrais par achat. Le tableau ci-dessous met en évidence des différences régionales de prix. Fait intéressant : les prix de vente anticipée de certains produits étaient plus élevés en 2014 (d'août à novembre 2014) que durant la phase 1 suivante (de novembre 2014 à janvier 2015). Les prix de vente anticipée ne sont donc pas en soi plus avantageux et des prix attractifs peuvent être négociés, selon la situation, aussi durant la phase 1. En outre, l'évolution du marché mondial des engrais et des taux de change a également une influence sur l'évolution des prix des engrais.

Prix d'achats moyens (hors rabais et TVA) des principaux engrais, selon la région et la période

Prix en CHF/100 kg	Novembre 2012 – janvier 2014							Ensemble des régions	
	Suisse romande	Suisse centrale	Nord-ouest	Suisse orientale	Sud de la Suisse	Étranger	Toutes les régions sans l'étranger	Août – oct. 2014	Nov. 2014 – janv. 2015
2x15 Plus	71.46	-	71.83	70.83	-	-	71.37	70.97	70.67
Sulfate d'ammoniaque Mg	-	-	56.57	63.09	-	-	59.83	52.51	56.14
Nitrate d'ammoniaque Mg	52.51	53.61	53.39	51.38	-	-	52.72	50.35	50.55
Nitrate d'ammoniaque Mg (Lonza)	53.20	54.59	53.31	53.58	-	-	53.67	53.00	51.76
Nitrate d'ammoniaque boriqué	59.50	58.21	58.75	53.35	-	46.61	57.45	52.88	56.10
Nitrate d'ammoniaque (27 %, 2,5 Mg)	44.47	43.49	46.25	45.15	46.42	-	45.16	43.10	44.85
Nitrate d'ammoniaque (27,5 %)	43.86	44.80	43.32	45.18	-	-	44.29	42.42	41.31
Sulfate d'ammoniaque (3mm)	48.59	55.76	48.90	53.00	55.12	-	52.27	55.41	48.29
Phosphate diammonique 18/46/0	77.10	-	76.52	79.95	90.15	72.20	80.93	72.67	75.53
Urée 46 % N, granulée	60.29	60.40	63.10	62.04	-	45.80	61.46	57.77	58.97
Urée 46 % N, perlée	-	-	64.10	-	-	-	64.10	61.22	56.29
Potassium	60.03	62.19	63.67	62.01	68.29	53.23	63.24	60.70	61.50
Nitrate d'ammoniaque calcaire	-	-	-	-	-	-	-	36.29	-
Nitrate de calcium (19,8 % N)	-	-	89.44	88.17	-	-	88.80	84.05	-
NPK 15/15/15	-	68.61	67.48	-	-	-	68.05	64.16	67.04
NPK 6/8/24 2 Mg	69.81	73.63	76.78	75.20	-	-	73.85	-	70.98
PK 0/10/25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PK 0/15/30	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PK 0/20/30	62.50	68.80	75.75	-	-	58.50	69.01	67.90	78.29
Suplesan	78.05	-	74.31	79.59	-	-	77.32	72.52	76.08
Triple superphosphate, 46 % P ₂ O ₅	-	-	74.83	71.65	-	-	73.24	69.15	77.56

Remarque : taille de l'échantillon : 1457 ; au moins 3 observations par valeur, prix payés pour les produits enlevés ou livrés, hors TVA et rabais, en majorité ensachés (50 kg ; 70 %), parfois en *big bags* (400-600 kg ; 20 %), y c. taxe pour le stockage obligatoire

Les rabais varient eux aussi selon le produit, selon la région et selon la période. La marge de rabais se situait le plus souvent entre 0.40 et 2.00 CHF/100 kg, pour toutes les régions et périodes. Fait intéressant : les rabais accordés durant la phase 1 sont le plus souvent plus élevés qu'en vente anticipée.

Rabais moyens pour les principaux produits vendus en Suisse, selon la région et selon la période

Rabais en CHF/100 kg	Novembre 2012 – janvier 2014							Ensemble des régions	
	Suisse romande	Suisse centrale	Nord-ouest	Suisse orientale	Sud de la Suisse	Étranger	Toutes les régions sans l'étranger	Août-oct. 2014	Nov. 2014 – janv. 2015
2x15 Plus	0.49	-	0.73	-	-	-	0.61	-	0.49
Sulfate d'ammoniaque Mg	-	-	0.11	0.27	-	-	0.19	0.39	0.21
Nitrate d'ammoniaque Mg	1.22	1.38	1.59	0.80	-	-	1.25	1.60	0.69
Nitrate d'ammoniaque Mg (Lonza)	0.88	0.73	1.15	0.42	-	-	0.80	0.75	1.01
Nitrate d'ammoniaque boriqué	1.30	0.42	1.16	0.45	-	-	0.83	1.55	0.30
Nitrate d'ammoniaque (27 %, 2,5 Mg)	0.71	0.65	1.42	0.44	2.92	-	1.23	1.04	0.98
Nitrate d'ammoniaque (27,5 %)	0.59	0.24	0.66	0.38	-	-	0.47	0.49	0.49
Sulfate d'ammoniaque (3mm)	1.95	-	-	0.39	-	-	1.17	-	0.98
Phosphate diammonique 18/46/0	1.54	-	0.06	-	7.65	-	3.08	-	0.40
Urée 46 % N, granulée	1.95	0.34	0.57	-	-	-	0.96	0.07	0.24
Urée 46 % N, perlée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Potassium	0.98	0.20	1.45	0.59	4.37	-	1.51	-	2.60
Nitrate d'ammoniaque calcaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nitrate de calcium (19,8 % N)	-	-	0.03	-	-	-	0.03	-	-
NPK 15/15/15	-	2.09	0.12	-	-	-	1.11	-	1.46
NPK 6/8/24 2 Mg	1.11	0.33	0.12	-	-	-	0.52	-	0.65
PK 0/10/25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PK 0/15/30	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PK 0/20/30	-	-	3.90	-	-	-	3.90	2.93	8.78
Suplesan	0.49	-	0.39	-	-	-	0.44	1.22	0.10
Triple superphosphate, 46 % P ₂ O ₅	-	-	0.73	0.14	-	-	0.44	0.24	1.46

Remarque : taille de l'échantillon = 1457 ; au moins 3 observations par valeur, rabais accordés pour les produits enlevés ou livrés, en majorité ensachés (50 kg ; 70 %), parfois en *big bags* (400-600 kg ; 20 %)

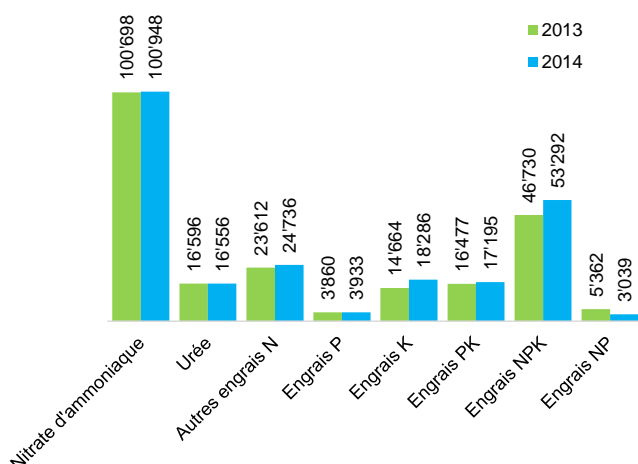
1.3 Volume des ventes dans le pays

Volume des ventes dans le pays, année civile 2014

	N		P ₂ O ₅		K ₂ O		Ventes effectives	
	t	Variation en % par rapport à l'AP	t	Variation en % par rapport à l'AP	t	Variation en % par rapport à l'AP	t	Variation en % par rapport à l'AP
Nitrate d'ammoniac	26'910	1 %	0		0		100'698	0,25 %
Urée	7'598	0 %	0		0		16'596	-0,24 %
Autres engrais N	5'453		0		460		23'612	4.76 %
Engrais P	0		1'208	1 %	0		3'860	1.89 %
Engrais K	0		0		9'183	19 %	14'664	24.70 %
Engrais PK	0		2'487	5 %	3'791	4 %	16'477	4.36 %
Engrais NPK	7'089	20 %	4'550	13 %	8'243	7 %	46'730	14.04 %
Engrais NP	550	-46 %	1'311	-8 %	0		5'362	-43.33 %

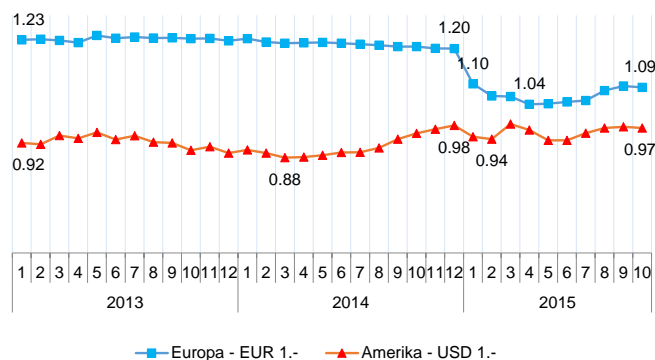
Source : Agricura

Ventes d'engrais selon l'année civile en t 2013..2014



La quantité importée a augmenté au total de 4,4 % à 238 000 tonnes de 2013 à 2014. Quant aux engrais azotés et phosphatés, les quantités ont légèrement augmenté, de 1 et de 2 % respectivement. Les engrais potassiques ont connu une hausse plus forte de 25 %. Le volume des ventes d'engrais composés a augmenté de 7 % de 2013 à 2014.

Taux de change CHF/EUR; CHF/USD 2011..2015 (Oct.)



Source : S. Observation du marché, OFAG ; BNS

Depuis la suppression du taux plancher, l'euro a perdu en valeur par rapport au franc suisse, ce qui a réduit les prix à l'importation des engrais en provenance de l'UE. La réponse à la question de savoir si les importateurs profitent des conditions plus favorables dépend du moment de l'achat. Un importateur qui met en tout temps à disposition des produits subit en l'occurrence des désavantages et doit éventuellement compenser les achats d'engrais faits avant la baisse de l'euro par des importations ultérieures à des prix plus avantageux.

Le taux de change du dollar a augmenté, ce qui laisse présager une hausse des prix des engrais, qui ont toutefois accusé une tendance à la baisse en raison d'un recul de la demande et des coûts d'énergie. Selon des experts en matière d'engrais, le cours du dollar a continué de progresser, ce qui se traduit par une montée des prix des engrais azotés.

2 UE

Les prix d'engrais choisis en Allemagne et en Autriche ont été relevés auprès d'entreprises commercialisant des engrais dans certaines régions de chaque pays. A la différence de la Suisse, les engrais sont offerts en vrac et en grandes quantités. Le nitrate d'ammoniaque calcaire (27 % N) est l'engrais le plus souvent appliqué en Allemagne et en Autriche ; on peut le comparer au nitrate d'ammoniaque (27 % N, 2,5 Mg) en Suisse.

2.1 Allemagne

Selon les indications de l'AMI (Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH), les ventes d'engrais sont en stagnation sur le marché allemand, car les entrepôts de céréales des négociants et des agriculteurs sont encore pleins et il n'y pas de place pour les engrais. En outre, les agriculteurs ne disposent parfois pas de liquidités en raison de la récolte de céréales invendue et des fermages à payer. Le prix du nitrate d'ammoniaque calcaire devrait cependant augmenter ces prochains mois, selon le principe des stocks.

Prix d'achat des produits choisis payés par les agriculteurs en Allemagne

Prix en CHF/100 kg	A partir de 10 t départ entrepôt, en vrac		A partir de 25 t franco exploitation (distance), en vrac	
	Août – oct. 2014	Août – nov. 2015	Août – oct. 2014	Août – nov. 2015
Urée 46 % N, perlée, 46 % N	39.13	34.19	37.69	32.72
Urée 46 % N, granulée, 46 % N	41.49	36.76	39.91	35.24
Nitrate d'ammoniaque calcaire, 27 % N	32.33	28.46	30.84	27.25
Potassium 60 % K ₂ O	41.52	37.68	40.13	36.75
NPK 15/15/15	42.53	39.83	40.21	38.87
Triple superphosphate, 46 % P ₂ O ₅	44.59	46.42	42.64	45.06
Phosphate diammonique, 18 N, 46P	55.31	56.23	53.77	54.39

Remarque : prix d'achat, hors TVA et rabais, moyenne arithmétique des indications régionales

Source : AMI, Allemagne

2.2 Autriche

Prix d'achat payés par les agriculteurs pour les produits choisis en Autriche

Prix en CHF/100 kg	Période juil. – sept. 2014		Période oct. – déc. 2014		Moyenne, 3 ^e et 4 ^e trimestre
	Min.	Max.	Min.	Max.	
Nitrate d'ammoniaque calcaire, 27 % N	29.08	36.95	28.90	37.69	30.65
Urée 46 % N, granulée, 46 % N	38.65	62.39	36.85	59.61	41.19
Triple phosphate 45 %	36.59	57.55	42.15	60.94	45.40
Potassium 60 % K ₂ O	40.38	51.13	38.63	49.36	41.62
Phosphate diammonique 18/46	45.43	58.76	36.37	67.44	55.72
Engrais PK 15/30	39.37	42.46	34.68	66.23	41.20
Engrais complet Linz Star 15/15/15	40.95	57.75	39.74	60.82	42.29

Remarque : prix d'achat, hors TVA et rabais, moyenne arithmétique des indications régionales, en vrac

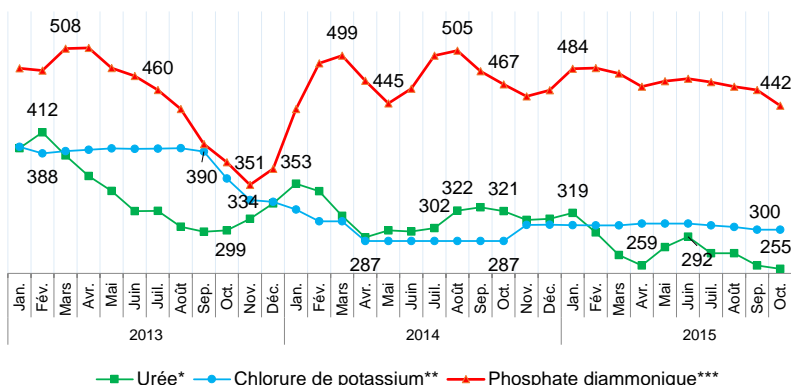
Source : AMA, Autriche

3 Marchés mondiaux

3.1 Evolution mondiale des prix des engrais

Evolution mondiale des prix des engrais

en \$/mt
2012..2014 (sept.)



* franco à bord, perlée, en vrac, région de la mer Noire ; **franco à bord, standard, Vancouver ; *** franco à bord, granulée, en vrac, USA Golfe du Mexique

Source : S. Observation du marché, OFAG ; Banque mondiale

Les prix mondiaux des engrais ont été sous pression en octobre passé en raison de la faible demande.

Phosphore

Le déclin des prix des phosphates permet de conclure, vu la baisse des importations en provenance de la Chine et de l'Inde, que la demande est moyenne. Selon l'AMI, on s'attend à une réduction saisonnière des prix les deux mois suivants : en effet, les prix contractuels dans les ports états-uniens d'exportation du golfe du Mexique accusent une tendance à la baisse et les acheteurs se montrent réservés.

Urée

Le prix de l'urée pratiqué sur le marché mondial continue de diminuer en raison de la demande réduite de l'Inde. Dans la zone euro, on s'attend à une remontée des prix en raison de la hausse du cours du dollar. Selon les estimations de l'AMI, la Chine, qui a exporté en 2014 une quantité record d'engrais azotés, représentera à l'avenir un paramètre d'influence décisif dans la détermination du prix de ces engrais.

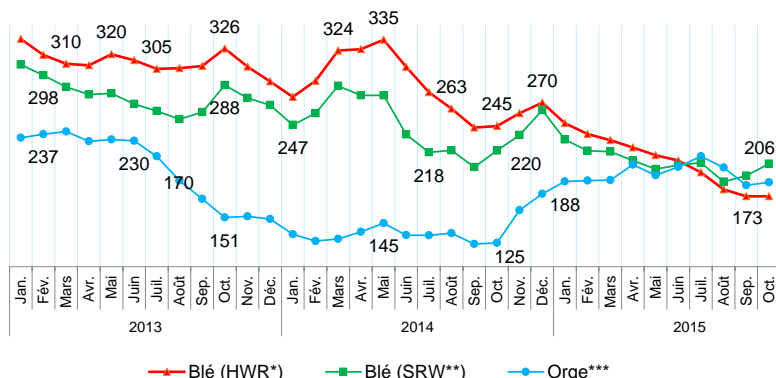
Potasse

Diverses limitations de la production de grandes entreprises du secteur (perturbations de la production aux Etats-Unis, fermeture de mines ou interruption de leur exploitation au Canada) permettent de déduire une remontée de l'offre s'accompagnant toutefois d'un comportement réservé des acheteurs, de sorte que le prix continue de stagner.

3.2 Evolution mondiale des prix des céréales et de l'énergie

Evolution mondiale des prix des céréales

en \$/mt
2012..2015 (sept.)

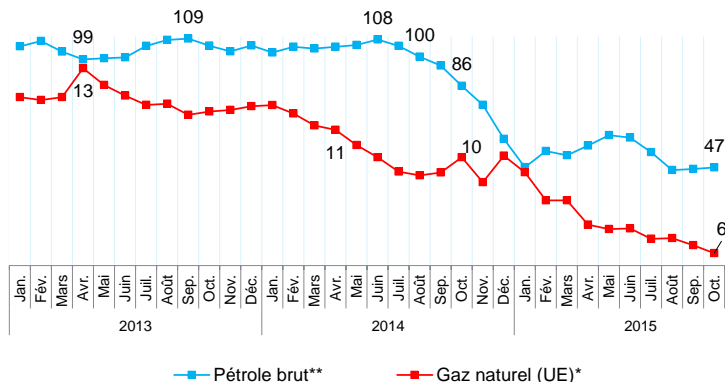


* HRW, teneur normale en protéines, prix à l'exportation USA Golfe du Mexique ; ** SRW, prix à l'exportation (USA, Golfe du Mexique) ; *** orge fourragère, prix de gros au comptant

Source : S. Observation du marché, OFAG ; Banque mondiale

Evolution internationale des prix de l'énergie

Pétrole brut en \$/bbl, gaz naturel en \$/MMBtu
2012..2015 (sept.)



* Prix Ø à l'importation, composé du prix franco frontière et du prix au comptant

** Prix Ø au comptant du pétrole (Brent, Dubai et West Texas Intermediate pondérés à parts égales)

Source : OFAG, Secteur Observation du marché, Banque mondial

Marché des céréales

Les bas prix des céréales semblent avoir connu une légère reprise ces deux derniers mois. La demande toujours faible des céréales exportées par les Etats-Unis s'explique par la hausse du dollar et l'offre mondiale record de céréales.

Selon l'IGC (International Grain Council), la surface céréalière mondiale devrait légèrement reculer de 1,2 à 221 millions d'hectares (+ 0.5 %), en raison des bas prix du froment et des marges bénéficiaires réduites qui s'en suivent. Les agriculteurs états-uniens préféreront cette année lors du semis le blé tendre rouge d'automne (Soft Red Winter, SRW), pauvre en protéines, au blé dur rouge d'automne (Hard Red Winter, HRW), qui a une teneur normale en protéines. Raison : le gouvernement a fortement restreint la culture de SRW l'année passée. On s'attend donc à un recul de la surface cultivée en HRW.

Marché de l'énergie

Les prix du pétrole brut et du gaz naturel ont connu une baisse record durant le dernier semestre. Selon les experts, l'offre se heurte à une demande relativement faible. L'offre de pétrole brut est restée stable, voire a légèrement augmenté ces dernier temps, en dépit d'une multiplication de crises politiques. En même temps, on observe un affaiblissement de la demande des États-Unis, qui substituent le forage par fracking aux importations.

Conclusion : marché mondial des engrais

Les bas prix des céréales conduisent à un recul de la surface céréalière mondiale, ce qui entraînera une tendance à la baisse de la demande d'engrais. Par contre, les faibles prix de l'énergie stimulent la production d'azote et le transport, conduisant ainsi à une forte demande. La hausse du dollar par rapport à l'euro laisse présager une augmentation du prix des engrais azotés. Au vu de ces évolutions, les prix mondiaux des engrais continueront de subir une pression, même si l'on doit s'attendre à un renchérissement de certains engrais en raison des variations des taux de change.

4 Comparaisons de prix

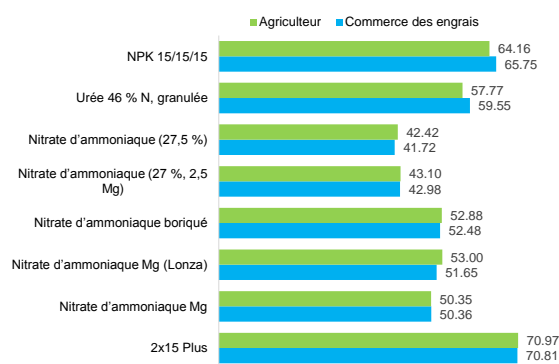
Le présent chapitre est consacré à différentes comparaisons de prix. D'une part, nous comparons les prix payés par les agriculteurs et les prix de catalogue du commerce suisse des engrais et, d'autre part, les prix du commerce suisse avec les prix départ entrepôt pratiqués par le commerce allemand des engrais.

4.1 Comparaison entre les prix de catalogue et les prix payés par les agriculteurs

La comparaison entre les factures d'achat des agriculteurs et les prix de catalogue de divers commerçants, relevés pour la vente anticipée 2014, porte sur huit différents engrais. Les produits ont été choisis de telle manière que la taille de l'échantillon puisse être fixée à 5 indications par relevé. Les valeurs moyennes pour ces deux relevés ont été en majorité calculées sur la base des prix franco exploitation (90 %), mais aussi sur la base des prix départ entreprise de commerce. Il s'agit de prix pratiqués dans toutes les régions suisses.

Comparaison entre les prix de catalogue du commerce des engrais et les prix payés par les agriculteurs

Prix moyens en CHF/100 kg, hors TVA et rabais
août..septembre 2014 (vente anticipée)



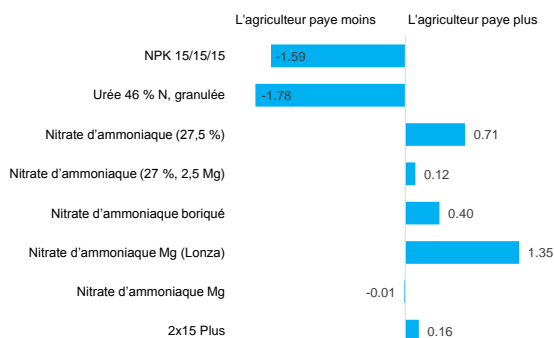
Source : S. Observation du marché, OFAG

Les résultats montrent que les prix considérés sont proches pour la plupart des produits. On constate quelques différences en ce qui concerne les engrais composés NPK 15/15/15, l'urée granulée (46 %) et le nitrate d'ammoniaque Mg de Lonza.

Contre toute attente, la comparaison montre que le prix moyen payé par l'agriculteur en vente anticipée 2014 pour quelques produits a été supérieur à celui indiqué dans les catalogues. L'agriculteur a payé davantage pour deux produits de Lonza, le nitrate d'ammoniaque Mg et le nitrate d'ammoniaque (27,5 %). En revanche, il a bénéficié d'un prix avantageux pour l'urée granulée (46 %) et pour NPK 15/15/15. Quant aux autres produits, les prix effectivement payés et les prix de catalogue ont été à peu près les mêmes.

Différence moyenne entre les prix payés par les agriculteurs et les prix de catalogue du commerce des engrais

CHF/100 kg, hors TVA et rabais
août..septembre 2014 (vente anticipée)



Source : S. Observation du marché, OFAG

Les différences peuvent notamment s'expliquer par d'éventuels remboursements, qui n'ont pas été pris en compte dans le calcul. Ainsi, Landi rembourse souvent aux agriculteurs 2 à 3 % à la fin de l'année. Une petite taille de lots par produit et par commande pourrait être une autre raison des écarts de prix. Par ailleurs, on suppose que les agriculteurs avaient trop peu d'informations sur les prix d'autres fournisseurs ou régions et qu'ils ont donc acheté des produits à un prix plus élevé. Chez un fournisseur, le prix effectif a été supérieur au prix officiel de catalogue même après déduction d'un rabais.

En outre, les écarts peuvent résulter des différences en matière de méthode de relevé. Ainsi, la pondération régionale n'est pas la même pour les deux échantillons : le Nord-Ouest de la Suisse est proportionnellement mieux représenté dans l'échantillon des agriculteurs que dans celui du commerce. Une plus forte pondération des prix du commerce dans le Nord-Ouest accentuerait toutefois la différence de prix des deux produits concernés dans la même direction.

4.2 Prix du commerce des engrais : comparaison entre la Suisse et les pays voisins

En vue de la comparaison entre les prix pratiqués par le commerce en Suisse et ceux relevés dans des pays voisins (Allemagne et Autriche), nous avons choisi des produits présentant une composition¹, des propriétés et une importance commerciale comparables. Les prix allemands s'entendent départ entreprise de commerce à partir d'une livraison de 10 tonnes. Les prix suisses comprennent pour la plupart les prix franco exploitation (90 %), mais aussi les prix départ entreprise de commerce, et valent pour des livraisons à partir de cinq à huit tonnes. Les comparaisons portent sur les prix en francs suisses, la conversion étant effectuée aux taux de change mensuels de la Banque nationale suisse (BNS). D'une manière générale, une comparaison non corrigée entre la Suisse et l'étranger montre que les prix suisses des produits choisis sont en partie nettement supérieurs à ceux pratiqués à l'étranger (voir tableau ci-dessous).

Prix payés par les agriculteurs pour les produits choisis en Suisse, en Allemagne et en Autriche

Prix en CHF/100 kg, hors TVA et rabais	Suisse						Allemagne		Autriche (départ entrepôt ou ferme)		
	Août – oct. 2014		Août – oct. 2015				Août – oct. 2014	Août – oct. 2015	3 ^e et 4 ^e trimestres 2014		
	Moyenne	Marge	Moyenne	Marge	Moyenne	Marge	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Marge	
Phosphate diammonique 18/46/0	75.08	73.93	76.22	73.23	72.00	74.45	55.31	56.23	55.72	40.90	63.10
Urée 46 % N, granulée	59.79	58.80	60.78	54.22	53.43	55.01	41.49	36.76	41.19	37.75	61.00
Urée 46 % N, perlée	60.08	58.99	61.17	54.39	53.55	55.23	39.13	34.19			
Potassium	59.93	58.63	61.23	52.50	51.59	53.41	41.52	37.68	41.62	39.51	50.24
Nitrate d'ammoniacal calcaire	42.80	42.12	43.48	38.62	38.23	39.01	32.33	28.46	30.65	28.99	37.32
NPK 15/15/15	65.83	64.33	67.33	60.07	59.07	61.06	42.53	39.83	42.29	40.35	59.28
PK 0/15/30	67.16	65.84	68.48	63.28	62.25	64.32			41.20	37.03	54.35
Triple superphosphate, 46 % P ₂ O ₅ (triple phosphate en Autriche)	69.29	67.48	71.09	67.50	66.56	68.44	44.59	46.42	45.40	39.37	59.24

Remarque : conversion d'EUR en CHF au taux de change mensuel selon la statistique de la BNS ; CH : prix des produits ensachés (50 kg) à partir de 8 t ou de 5 t, y c. taxes spécifiquement suisses ; D : prix des produits en vrac à partir de 10 t ; A : prix des produits en vrac à partir de 8 t (commerce) et de 25 t (exploitation)

Selo les estimations, les différences de prix s'expliquent par différents facteurs. Ainsi, les économies d'échelles jouent un rôle significatif tant chez l'utilisateur final que sur le marché pris dans son ensemble. Ce dernier représente en Suisse environ 240 000 tonnes, alors qu'en Allemagne, il s'agit de 2,4 millions de tonnes. En outre, on peut partir du principe qu'en Allemagne, les agriculteurs achètent le plus souvent de grandes quantités, ce qui conduit à des avantages de prix et a une incidence sur le type d'emballage. Ainsi, les engrais sont de préférence achetés en Suisse en sacs de 50 kg ou en *big bags* de 500 kg et moins en vrac. Selon les estimations de BAK Basel (étude de 2014) et d'experts du secteur, les frais supplémentaires d'ensachage sont de 3 à 6 CHF par 100 kg. Les frais de transport (RPLP comprise) s'élèvent selon des experts du secteur à 3.50 CHF par 100 kg, mais peuvent présenter des variations considérables selon la région et la quantité commandée. D'autres facteurs renchérissant les engrais en Suisse sont notamment la taxe pour le stockage obligatoire d'engrais azotés (30 CHF par 100 kg N à partir de 12 % d'éléments nutritifs purs) et l'adjonction de minéraux supplémentaires. En outre, la valeur limite fixée en Suisse pour le cadmium est plus stricte (50 ppm/t) que celle recommandée dans l'UE (123 ppm/t). BAK Basel (2014) estime que le travail nécessaire pour rendre les engrais conformes à cette valeur représente 8 CHF par tonne. Des experts du secteur estiment que ce coût est de 20 à 40 CHF par tonne. Selon BAK Basel (2014) et des experts du secteur, environ 70 % des engrais minéraux sont importés. Si les frais de production de

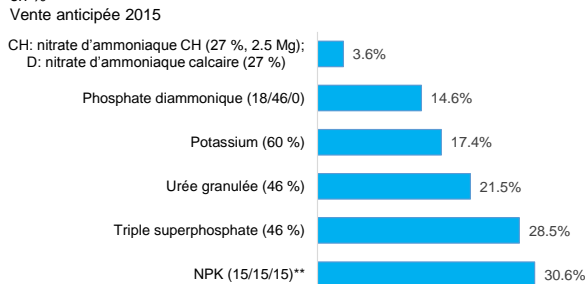
¹ Exception concernant NPK (15/15/15) : en Allemagne, il s'agit d'un produit en vrac d'une qualité inférieure à celle du produit suisse. Selon l'expert du secteur, cela conduit à une différence de prix de 2 CHF par 100 kg.

ce produit ne sont pas plus élevés, il faut toujours prendre en considération les frais de stockage (cherté des terrains en Suisse), de manutention et de personnel plus élevés. Selon l'Office fédéral de la statistique, l'heure de travail coûte en Suisse 1,68 fois plus cher qu'en Allemagne (OFS, 2012) et un panier comparable, au moins 1,74 fois plus cher (OFS, 2013). Au vu de ces résultats, les coûts pertinents sont quelque 1,8 plus élevés en Suisse que dans les pays environnants. Les services de conseil (par ex. calcul des bilans de fumure) sont pris en compte dans le prix suisse des produits, alors qu'ils sont rémunérés séparément en Allemagne.

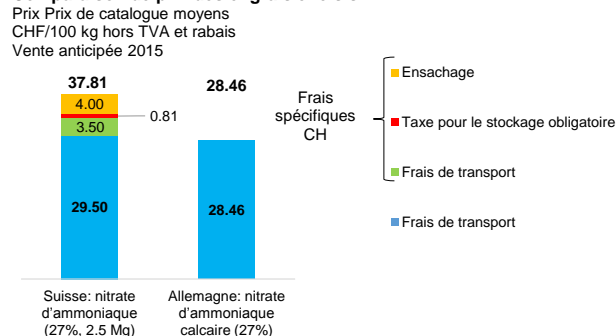
Les figures ci-dessous présentent les différences de prix corrigées des coûts spécifiques à la Suisse. Les estimations se basent sur les calculs de l'OFAG, l'avis d'experts du secteur et l'étude de BAK Basel (2014). Les différences de coûts liés à la manutention, au stockage, aux terrains, au personnel, au temps investi (recherche) et au respect de la valeur limite fixée pour le cadmium ne sont pas prises en considération dans le calcul.

Prix du commerce des engrais choisis : comparaison entre la Suisse et l'Allemagne

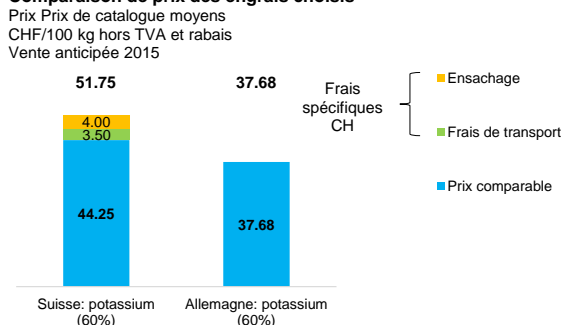
Différence de prix corrigée* entre les engrais suisses et les engrais allemands
en %
Vente anticipée 2015



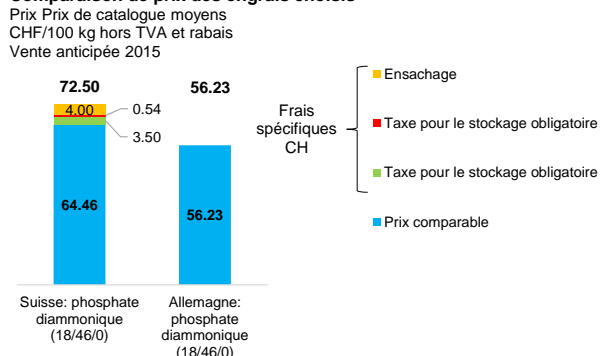
Comparaison de prix des engrais choisis



Comparaison de prix des engrais choisis



Comparaison de prix des engrais choisis



Remarques :

* La différence de prix a été calculée sur la base des prix de catalogue moyens départ fournisseur (CH et D) et franco exploitation (CH) (prix CH : à partir de 5 ou 8 t ; D : à partir de 10 t), déduction faite des suisses spécifiques CH, hors TVA et rabais, compte tenu des différences de frais liés à la manutention, au stockage, aux terrains, au personnel, au temps investi (recherche) et au respect de la valeur limite fixée pour le cadmium.
** L'engrais NPK allemand est un produit en vrac (de faible qualité)

Source : S. Observation du marché, OFAG ; AMI, Allemagne

L'évaluation montre que les différences de prix varient entre 4 et 31 %, déduction faite des coûts spécifiques. Les produits comparables les plus vendus, soit le nitrate d'ammoniaque calcaire en Allemagne et le nitrate d'ammoniaque (27 %, 2,5 Mg) en Suisse, présentent la plus faible différence de prix, ce qui correspond à l'avis d'experts du secteur. Le commerce du nitrate d'ammoniaque ne dégage que de très petites marges et ne permet même pas toujours de couvrir les frais. Les fournisseurs offrent souvent ce produit par souci de complétude et pour retenir ou acquérir des clients.

Pour le reste, les différences de prix peuvent s'expliquer par divers facteurs. Ainsi, les frais de manutention, de stockage et de personnel sont environ 1,8 fois plus élevés en Suisse qu'en Allemagne. Les services de conseil sont en outre inclus dans les prix d'engrais en Suisse. Compte tenu de ces facteurs, le prix du nitrate d'ammoniaque (27 %, 2,5 Mg) est à peu près le même que celui du nitrate d'ammoniaque calcaire en Allemagne. Quant aux autres engrais, une différence de prix subsiste après correction. Hormis les structures des coûts précitées, ces écarts peuvent s'expliquer par des facteurs tels qu'une faible intensité de la concurrence, les possibilités de segmentation du marché, un échelon commercial supplémentaire (le dernier échelon n'existe souvent pas en Allemagne et en Autriche), la disponibilité à payer, c'est-à-dire le pouvoir d'achat des agriculteurs et leur comportement de consommation.

5 Conditions d'utilisation

Responsabilité

Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations.

Les autorités fédérales se réservent expressément le droit de modifier en partie ou en totalité le contenu de ce site, de le supprimer ou d'en suspendre temporairement la diffusion, et ce à tout moment et sans avertissement préalable.

Les autorités fédérales ne sauraient être tenues pour responsables des dommages matériels ou immatériels qui pourraient être causés par l'accès aux informations diffusées ou par leur utilisation ou non-utilisation, par le mauvais usage de la connexion ou par des problèmes techniques.

Renvois et liens

Les renvois et liens vers d'autres sites Internet ne sont pas de la responsabilité des autorités fédérales. L'accès à ces sites et leur utilisation se font aux risques des utilisateurs. Les autorités fédérales déclarent expressément qu'elles n'ont aucune influence sur la forme, le contenu et les offres des sites auxquels elles renvoient. Les informations et services offerts par ces sites sont entièrement de la responsabilité de leurs auteurs.

Les autorités fédérales rejettent toute responsabilité pour de tels sites Internet.

Protection des données

L'art. 13 de la Constitution fédérale et les dispositions légales de la Confédération suisse sur la protection des données disposent que toute personne a droit à la protection de sa sphère privée ainsi qu'à la protection contre l'emploi abusif des données qui la concernent. Les autorités fédérales observent strictement ces dispositions. Les données personnelles sont traitées de façon parfaitement confidentielle et ne sont ni vendues, ni transmises à des tiers.

Nous nous efforçons, en collaboration étroite avec nos hébergeurs, de protéger au mieux possible nos banques de données des intrusions externes, des pertes, du mauvais usage et de la falsification.

Lors de l'accès à notre site web les données suivantes sont enregistrées : l'adresse IP, la date, l'heure, la numérotation du logiciel de navigation ainsi des informations généralement transmises sur le système d'exploitation ou sur le logiciel de navigation.

Ces données permettent aux autorités fédérales de procéder à des évaluations statistiques anonymisées, afin de reconnaître des tendances servant à améliorer l'offre. Selon la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) il existe une obligation légale de conserver durant au moins six mois les données de connexion.

Ces règles ne sont toutefois pas valables pour la prise de contact volontaire. Lors de l'enregistrement de votre adresse électronique, celle-ci est stockée dans une banque de données séparée, qui ne possède aucun lien avec les fichiers journaux anonymes. Vous avez à tout moment la possibilité d'annuler votre enregistrement.

Droits d'auteur

Droits d'auteur : autorités de la Confédération suisse.

Les informations que recèlent les sites Web des autorités fédérales sont mises à la disposition du public. Le téléchargement ou la copie de textes, d'illustrations, de photographies ou d'autres données n'entraîne aucun transfert de droits sur les contenus.

Les droits d'auteur et tous les autres droits liés aux textes, illustrations, photographies et autres données placés sur les sites Web des autorités fédérales sont leur propriété exclusive ou celle des détenteurs expressément cités. Toute reproduction est subordonnée à l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits.